

Avis adopté

Séance plénière du 24 mars 2026

La gouvernance internationale face aux enjeux de la gestion durable de l'eau

Entreprises

Le groupe Entreprises souhaite tout d'abord saluer l'intérêt de l'avis présenté par la Commission des Affaires Européennes et Internationales. Ce travail fait un état des lieux clair de la situation et expose avec clarté les enjeux fondamentaux liés à la gouvernance internationale de l'eau, dans toute leur complexité géopolitique, juridique et financière.

L'eau y est présentée comme un bien commun de l'humanité, un enjeu de souveraineté, de sécurité alimentaire et de développement. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec ces dernières affirmations.

Face à l'aggravation de la crise hydrique mondiale qui est accentuée par le changement climatique et la pression démographique, les financements publics internationaux actuels ne suffisent plus.

Il est donc nécessaire que la gouvernance internationale soit renforcée et que nous réfléchissions à de nouvelles solutions. C'est un objectif clairement affiché ici.

Le groupe Entreprises soutient l'essentiel des préconisations formulées dans cet avis. En particulier lorsqu'il s'agit de faire en sorte que l'assainissement devienne une priorité. Au-delà de l'accès direct à l'eau, c'est une question d'hygiène et de salubrité. Il est donc vital de mettre l'accent sur ce sujet.

De même, alors que la population ne cesse de croître, il est tout aussi important de soutenir le renforcement du programme de la FAO relatif à l'irrigation. Ces orientations nous semblent nécessaires et opérationnelles. Elles devraient d'ailleurs être portées dans le cadre de la conférence des Nations Unies sur l'eau d'Abu Dhabi, en décembre 2026.

Nous souhaitons cependant attirer l'attention sur une dimension qui nous semble importante et que nous aurions souhaité voir davantage valorisée et développée dans ce texte : la place des partenariats public-privé dans la gouvernance et le financement de l'eau.

L'avis relève que le financement de l'ODD 6 n'est pas sur la bonne trajectoire et que les besoins d'investissement dans les infrastructures hydrauliques sont considérables, notamment dans les pays à faibles et moyens revenus. Il identifie également la nécessité de mobiliser des financements innovants, au-delà de la seule aide publique au développement.

Or, les partenariats public-privé constituent précisément un levier efficace pour répondre à cet enjeu. Ils permettent de mobiliser les capacités d'investissement du secteur privé et son expertise technique en matière de construction, de gestion des réseaux, de technologies de traitement de l'eau ou de numérisation des systèmes, tout en maintenant un pilotage public des objectifs d'accessibilité, d'équité et de durabilité. Les PPP auraient donc ainsi mérité une meilleure valorisation et une place plus affirmée dans les préconisations, notamment dans l'axe 4 consacré au renforcement du volet financier.

Car, comme le démontre l'avis lui-même, la question du financement est un défi central : au-delà de l'ampleur des besoins identifiés, c'est bien la recherche de nouvelles sources de financement qui doit être au cœur des réflexions.

Plus largement, en cette fin de mandature, le groupe Entreprises souhaite saisir cette occasion pour rappeler une conviction profonde : les entreprises doivent être perçues comme une solution et un appui face aux grands défis de notre société, et non comme un risque. Cette vision encore trop répandue nous semble en décalage avec la réalité d'acteurs économiques qui innovent, investissent et s'engagent chaque jour au service de l'intérêt collectif.

Ces réserves ne remettent pour autant pas en cause l'intérêt de cet avis qui apporte une contribution réelle et utile au débat sur la gouvernance de l'eau.

Pour cette raison, **le groupe Entreprises vote favorablement cet avis.**